

CANTON DE MONTBRISON

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL
Séance du 9 février 2026

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	09
Votants :	09

L'an deux-mille vingt-six, le neuf à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le 3 février deux-mille-vingt-six s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT

Absents excusés : , Jean PARIZOT, Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Christian CLAIRET

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2026

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Approbation du CFU (Compte Financier Unique)

Monsieur le premier adjoint présente au Conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) après que Madame le Maire se soit retirée. En raison d'un dysfonctionnement sur le site de la Trésorerie, l'approbation du CFU n'a pas pu être soumise au vote.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal si la situation est régularisée.

2. Affectation du résultat

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'affectation du résultat ne peut être soumise au vote lors de cette séance, en raison du dysfonctionnement rencontré sur le site de la Trésorerie lors de la finalisation du Compte Financier Unique (CFU).

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal si la situation est régularisée.

3. Délibération amortissement AC

Vu la délibération 2018-009 du conseil municipal en date du 13 mars 2018 approuvant l'utilisation du dispositif d'attribution de compensation sur la section d'investissement à compter de l'année 2018,

Vu la délibération 2018-027 du conseil municipal en date du 5 novembre 2018 fixant la durée d'amortissement et l'attribution de compensation d'investissement à 1 an ;

Afin de maintenir l'intérêt de la comptabilisation d'une attribution de compensation en section d'investissement, l'amortissement obligatoire peut être neutralisé sur le plan budgétaire (cf décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015).

Cette neutralisation budgétaire s'opère par l'inscription d'une dépense en section d'investissement au compte 198 et une recette en section de fonctionnement au compte 7768.

Chaque année, l'assemblée doit délibérer pour approuver la mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement pour l'exercice 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

4. Compte rendu commission urbansime PLUi à 84 communes

La commission urbanisme s'est réunie le 3 février 2026, suite à l'arrêt du projet de PLUi à 84 communes en date du 25 novembre 2025.

Madame le Maire rappelle les points demandés par la commune, qui ont bien été pris en compte dans l'arrêt du projet par Loire Forez Agglomération.

5. Point d'avancement pose défibrillateur

Le devis d'un montant de 2810 €, incluant une armoire chauffante pour préserver le matériel a été validé. L'armoire sera installée à la place du tableau d'affichage à l'entrée de la Marie. Pour la pose, l'entreprise et l'électricien seront mis en contact afin de réaliser les travaux simultanément.

6. Questions diverses

- Madame le Maire informe le Conseil municipal que le système informatique rencontre des problèmes. L'ordinateur de son bureau, âgé de plus de 10 ans, montre des signes de faiblesse et devient obsolète. Un audit réalisé par Loire Forez Agglomération avait été effectué et sera réactualisé. Un devis sera demandé pour le remplacement du matériel du bureau, et une étude sera menée pour harmoniser l'ensemble des ordinateurs de la mairie, incluant la sauvegarde centralisée et l'accès à l'ensemble des fichiers depuis tous les postes.
- Ecole : Dans le cadre de la poursuite de la rénovation du bâtiment scolaire, un devis a été demandé à la société CASEO afin de préparer le budget et d'obtenir une estimation des travaux suivants :
 - Remplacement des fenêtres à l'étage et installation de volets roulants solaires.
 - Installation de volets roulants solaires également au rez-de-chaussée
 - Remplacement de la porte d'entrée de l'école
 - A l'ancienne cantine, remplacement de la porte, des fenêtres et installation de volets roulants solaires
 - Remplacement de la porte donnant accès à la chaudière.Montant estimatif du devis : 41 000 €.
D'autres devis seront demandés pour comparaison.
Les demandes de subventions seront effectuées par la suite.
- Voirie :
 - ✓ Chemin communal de la Goutte : un devis de l'entreprise Gourbière a été reçu et il est très raisonnable. Celui-ci sera validé afin d'effectuer les travaux prévus.

Mornand-en-Forez, le 9 février 2026

Le Maire
Stéphanie FAYARD



Le secrétaire
Christian CLAIRET